**Point sur quelques avantages pour les deux partenaires (Les étudiants bénéficiaires et l’UPO)**

**I- Motivations de l’UPO à offrir ses places.**

**II- Opportunités des places UPO pour les élèves.**

**III- Avantages à étudier à l’UFR/SJPA de l’UPO.**

**…………………………………………………………………………………………………...**

**I- Motivations de l’UPO  à offrir ses places**

En offrant à des élèves méritants et studieux une opportunité de suivre, gratuitement ou à moitié prix, des études en sciences juridiques à l’UPO, l’institution souhaite susciter de l’émulation dans ses classes : une concurrence seine entre étudiants, avec des enseignants disponibles, amène toute la classe, y compris les très moyens, vers l’excellence.

L’UPO bénéficie déjà des retombées positives de ses offres de places et bourses d’études, en vigueur depuis quatre ans. La présente offre vise à renforcer cette politique qu’elle mène depuis.

**…………………………………………………………………………………………………...**

**II- Opportunités des places UPO pour les élèves**

**1- Etudier, gratuitement ou à moitié prix, dans un établissement privé.**

Une place donne à son bénéficiaire un droit à des études de licences gratuites (six semestres ou trois ans) avec possibilité de redoublement d’une année.

Une demi-place donne à son bénéficiaire un droit à des études de licences à moitié prix (six semestres ou trois ans) avec possibilité de redoublement d’une année.

**2- Débuter leurs études universitaires dès octobre et être licenciés en seulement trois ans**

Avec les retards que connaissent les établissements d’enseignement supérieur public, les étudiants doivent attendre jusqu’en février, voire après, pour débuter leurs cursus universitaires. A l’UPO les cours débutent en octobre.

**…………………………………………………………………………………………………...**

**III- Avantages à étudier à l’UFR/SJPA de l’UPO**

**1- Opter pour des diplômes reconnus par le CAMES**

En seulement cinq (5) années d’existence et deux années après la sortie de ses premiers diplômés, l’UFR-SJPA de l’UPO à obtenu, à la suite de sa première demande, la reconnaissance de ses diplômes de licences (mention : droit privé et mention : droit public) par le CAMES. L’attestation de reconnaissance de ses diplômes est consultable sur son site.

**2- Etudier dans des classes à effectif raisonnable**

De nombreux étudiants inscrits au privé sont de plus en plus surpris de se retrouver dans des classes à effectifs pléthoriques (plus de cent cinquante voire deux cents). Des élèves alors brillants au lycée échouent dans le privé parce qu’ils se retrouvent laisser à eux-mêmes comme au public.

L’UPO a des effectifs limités ; pas plus de cent vingt pour les cours magistraux (CM) et trente-cinq pour les travaux dirigés (TD).

**3- Garder un niveau excellence**

Le système LMD de l’UPO prévoit de multiples congés et des activités récréatives initiées et organisées par les étudiants eux-mêmes. Cependant, il exige des étudiants qu’ils prennent au sérieux leur cursus universitaire en participant obligatoirement, sauf cas de forces majeures, à tous les cours magistraux (CM) et les travaux dirigés (TD). Les enseignants jouent aussi leur partition en accompagnant volontiers les étudiants qui ont des difficultés et en proposant lors des évaluations des sujets de niveau universitaire, pas au rabais.

Le programme des enseignements aux différents niveaux d’études à l’UFR/SJPA de l’UPO sont consultables sur son site.

Cette politique pédagogique a permis à l’UPO :

* D’avoir des taux de passage élevés, comparaison faite aux autres établissements d’enseignement supérieurs privés et public.

En suivant tous les cours et les TD, les étudiants, malgré le niveau des sujets qui sont proposés, arrivent à s’en sortir.

* De remporter, à seulement sa quatrième année d’existence, un concours de plaidoirie organisé par l’Université publique (UFR/ Sciences Juridiques et politiques de UO2).

Ce concours qui a connu la participation de la plupart des établissements d’enseignement supérieurs privés et publics formant des juristes a permis de découvrir l’UPO qui jusqu’alors était relativement très peu connue. Les quatre étudiants de l’UPO qui ont pris part au concours ont bénéficié d’un séjour en France, au Barreau de Paris, financé par l’Ambassade de France au Burkina.

**…………………………………………………………………………………………………...**